

ARRETE N°2024/11
Portant inscription sur le tableau annuel
d'avancement au Grade d'Adjoint
Administratif Principal de 1^{ère} classe au titre
de l'année 2024

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 30/09/2022,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BARRIER FREDERIQUE	01/05/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	1
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

Fait à Parçay-Meslay, le 15 mars 2024

Le Président,
SATESE 37
Domaine d'Activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2
Joël PELICOT